

Assemblée Générale du 17 septembre 2021

Procès-verbal

M. Corbier, président, avait convoqué tous les membres à l'assemblée générale ordinaire le 17 septembre 2021 à 20h00 à la Salle du Petit René à Beausoleil.

Après une longue attente, due une fois de plus à l'impossibilité d'accéder au local, malgré le badge qui avait été confié par la mairie, l'assemblée peut enfin se réunir un peu avant 21 heures.

M. Corbier procède à l'appel.

Présents: 19 voix **Représentés:** 51,5 voix **Total :** 70,5 voix

Le quorum étant fixé à 58 voix sur un total de 115,5, il est atteint. Conformément aux statuts, l'assemblée peut délibérer. M. Corbier ouvre la séance.

M. Gérard Destéfanis, premier adjoint à la mairie de Beausoleil prend la parole pour présenter ses excuses pour le retard pris par la réunion, à cause de ce problème d'ouverture de la salle.

M. PIOCH est nommé secrétaire de séance.

M. CORBIER souhaite la bienvenue à tous les membres qui ont fait le déplacement pour leur assemblée. Il donne lecture de la convocation à l'assemblée générale. Les convocations ont été adressées à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, à M. le Maire de Beausoleil, à M. le Receveur de l'ASA, au cabinet d'expert-comptable Calvi, au cabinet Labrière, à tous les membres de l'ASA avec priorité aux résidents à l'étranger. Elles ont été expédiées par e-mail aux membres dont l'adresse était connue, par courrier aux autres.

L'affichage légal de la convocation a été fait en mairie de Beausoleil du 27 août au 16 septembre 2021 (certificat d'affichage fourni). L'affichage a dû être fait aussi en mairie de La Turbie, mais le certificat ne nous a pas été retourné.

Le 3 septembre 2020, la Trésorerie de Menton nous a communiqué les restes à recouvrer au 30 août 2021. Les cinq membres de l'ASA non à jour de cotisation à cette date sont privés de vote. Ce sont :

Faustine Lepoivre, Nang Bing, SCI Olivera (Ribeiro Da Silva), Sun Yueliang, Elisabeth Harel, Luc Moulinas.

TRAVAUX REALISES EN 2020 (et 2021)

- Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage) x 2 ;
- Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis la plateforme de retournement Gastaud jusqu'au réseau communal sur la Départementale.
- Réfection des caniveaux de captation des eaux pluviales.
- Les cotisations 2021 seront mises en recouvrement par le Trésor Public après l'AG, c'est-à-dire en septembre 2021.
- Toutes les factures ont été payées, nous n'avons pas de dettes à ce jour.

TRAVAUX A PREVOIR EN 2021 (et 2022)

- Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage) x 2 (avant vacances d'été et avant Noël).
- Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis la plateforme de retournement face à la villa Ma Joie (ex Gastaud) jusqu'au réseau communal sur la Départementale.
- Confortement des pieds d'appui du pont chevauchant le vallon au niveau de la propriété Di Rita.
- Travaux d'urgence ou d'amélioration en fonction de la trésorerie disponible.
- Rehausser les rails de sécurité à certains endroits.

- Réparer les endroits où le revêtement est très dégradé.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

1) Approuver les comptes de 2020 :

M. Corbier rappelle que les comptes de 2020 auraient dû être présentés lors de l'AG de mars 2021. Cette AG n'a pas pu se réunir. Ils sont donc présentés ce jour. M. Deparis détaille le Compte Administratif de l'ASA pour l'exercice 2020. Le vote sur les comptes de l'exercice 2020 donne les résultats suivants :

Voix contre : zéro. **Abstentions** : 3 + les pouvoirs associés, soit 8. **Voix pour** : 62,5.

Le compte administratif 2020 est approuvé.

2) Examen du budget 2021

M. Corbier rappelle que le budget prévisionnel de 2021 aurait dû être présenté lors de l'AG de mars 2021. Cette AG n'a pas pu se réunir. Il est donc présenté ce jour. Il est précisé que ce budget 2021 a été affiché comme indiqué précédemment et n'a fait l'objet d'aucune observation sur le registre prévu à cet effet. En conséquence, il a été adopté à l'unanimité par les syndics lors de leur réunion du 8 février 2021. Vous noterez que la cotisation 2021 a été maintenue à 80 €. Elle a été à 400 € il y a quelques années.

M. Corbier rappelle qu'il ne faut pas confondre *budget prévisionnel* et *dépenses effectives*. M. Deparis donne des détails sur ce Budget.

Le vote sur le budget de l'exercice 2021 donne les résultats suivants :

Voix contre : zéro. **Abstentions** : zéro. **Voix pour** : 70,5.

Le budget de l'exercice 2021 est approuvé.

3) Renouvellement des membres du bureau

Cette question est reportée à la fin de l'assemblée.

4) Mutations au sein de l'ASA en 2021 ; liste des membres

Comme les années précédentes, les avis de mutations au sein de l'ASA, qui devraient nous être communiqués par les notaires, ne le sont que tardivement, et peut-être même pas du tout. Celles qui nous ont été communiquées ont été intégrées dans la liste des membres.

M. Corbier rappelle que cette liste des membres de l'ASA est maintenue à jour par les syndics de l'ASA. C'est elle qui fait référence pour le fonctionnement de l'association, en particulier pour l'envoi des courriers et les appels de cotisation. La Trésorerie se fie à cette liste pour ces appels. A la suite de mutations à l'intérieur du périmètre de l'ASA, de décès et d'héritages, de donations, d'intégration de nouveaux membres, cette liste doit être mise à jour. C'est gros travail. Il est rappelé qu'en cas de mutation ou de modification d'adresse, les vendeurs comme les acheteurs de lots, de même que les notaires assurant la transaction sont tenus d'en informer l'association. La liste est à jour à la date du 26 août 2021. Elle a été communiquée au cabinet Calvi ainsi qu'à la Trésorerie de Menton. C'est cette liste, avec les adresses connues des membres, qui servira pour l'envoi des appels de cotisations, envoi qui sera fait prochainement par le cabinet Calvi. Si vous avez connaissance de modifications dans la liste, il faut nous les signaler. Merci.

5) Problème du stationnement sauvage à proximité de l'immeuble Les Jardins de Grima.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'un débat long et animé. Il a d'abord été expliqué l'origine du problème : le stationnement (aujourd'hui gratuit) de véhicules dans le chemin de la Saint-Jean (privé), dans sa partie descendante, du côté gauche, entre le rond-point des poubelles et l'immeuble Les Jardins de Grima. Ce stationnement est souvent gênant, et le propriétaire de l'immeuble, membre de l'ASA, souhaite pouvoir le supprimer. Une solution a été cherchée, et en attendant d'en trouver une meilleure, l'ASA a proposé la mise en place de panneaux de stationnement interdit à ces endroits, a fait une délibération dans ce sens, et l'a transmise à la préfecture pour homologation le 9 août 2021. La mairie de Beausoleil a aussi été consultée sur ce sujet, bien que ce problème se situe dans une propriété privée. A la date de l'AG, la préfecture n'a pas répondu. Comme après un délai de deux mois sans réponse de l'administration la demande est supposée acceptée, on est reporté au 9 octobre 2021. Les panneaux seront installés après cette date.

Nuisances dans le vallon

A côté de ce problème, il a été signalé que des incivilités avaient été commises par des individus dans le vallon, à proximité de l'enclos des poubelles, et qu'on y avait trouvé des seringues. Plusieurs membres indiquent que ce phénomène n'est pas nouveau. M. Corbier a donc fait un courrier à la mairie dans ce sens, le 9 août 2021. La mairie a répondu le 17 août qu'elle prenait note de ces faits, et qu'elle en avait informé M. Henri Novak, directeur de la police municipale. Elle tiendra l'ASA informée de la suite réservée la réclamation.

M. Destéfanis intervient en expliquant qu'à la demande de l'ASA, la police municipale fait des rondes sur la route, qui est privée, mais qu'elle ne peut être présente en permanence. Plusieurs membres ont confirmé ces rondes et s'en sont félicités.

Fermeture du chemin de la Saint-Jean dans sa partie descendant vers les Jardins de Grima

Les deux problèmes précédents, stationnement et nuisances, ont amené le propriétaire de l'immeuble Les Jardins de Grima à demander à l'ASA l'autorisation d'installer une barrière pour empêcher les véhicules d'accéder à la partie du chemin qui descend vers l'immeuble. Il a précisé qu'il s'occuperait de tout, et financerait entièrement cette installation, la gestion des badges d'accès, et les problèmes éventuels.

Après une discussion assez confuse, cette installation est mise au vote des membres. A cause de la confusion et des changements d'avis de plusieurs membres, le résultat du vote n'a pas pu être déterminé avec certitude.

De plus, M. Ricordo a fait remarquer que ce point, l'installation d'une barrière, n'étant pas à l'ordre du jour, ce vote ne pouvait pas avoir lieu. Cet argument est contestable, parce que cette règle de l'ordre du jour s'applique classiquement aux copropriétés, mais ne s'applique pas forcément aux Associations syndicales. Mais les avis dans l'assemblée sont tellement divergents, avec des changements d'opinion et des propositions diverses, que M. Corbier, dans un souci d'apaisement, décide de reporter cette décision à plus tard. L'installation des panneaux sera donc, en attendant mieux, la solution adoptée.

6) Eboulement dans le vallon. Travaux de dégagement faits par le SMIAGE.

M. Corbier explique l'histoire de cet éboulement. Il s'agit d'un gros arbre qui s'est effondré dans le vallon, un peu au-dessus du pont entre les propriétés Di Rita et Tisserand le 20 décembre 2019. Des riverains de bonne volonté avaient tronçonné l'arbre très rapidement pour dégager la voie d'accès. Ensuite, le SMIAGE était intervenu début janvier 2020 pour enlever le plus gros de l'arbre, avec un énorme camion-grue. Il était resté sur place la souche de l'arbre. Elle y est toujours. Le SMIAGE, qui avait promis de venir l'enlever après le dernier confinement, dit maintenant que ce n'est pas à lui de le faire et que l'ASA doit s'en charger. L'entreprise Di Rita a été consultée, et elle demande 7000 € pour dégager complètement le vallon. C'est une somme importante, et la mairie de Beausoleil a été consultée, par un courrier du 2 août 2021, pour aider à trouver une solution. Pas de réponse écrite à ce jour, mais M. Corbier eu une longue conversation avec M. Cosentino, directeur des services techniques de la ville. Il a dit réfléchir à une solution. L'arbre en question est tombé d'une parcelle, une vraie falaise très abrupte, qui n'appartient pas à l'ASA, dont le propriétaire n'est pas connu, mais qui serait, selon M. Bellone, sur la

A. S. A. des Propriétaires Riverains du Vallon des Moneghetti supérieur
Chez M. Jean-Paul Corbier, 2400, chemin de la Saint-Jean, 06240 BEAUSOLEIL
<http://asamoneghetti.jpacor.fr>
site_asa@jpacor.fr

commune de Beausoleil. L'ASA vérifiera ce point, avec M. Destéfanis, afin de résoudre définitivement le problème.

7) Débroussaillage des parcelles dans le périmètre de l'ASA.

M. Corbier rappelle que de nombreuses parcelles appartenant au périmètre de l'ASA ne sont jamais débroussaillées. En particulier, celles qui se trouvent en dessous des Oliviers de Monte-Carlo, en contrebas de la route, et qui appartiennent à ladite copropriété, à la mairie de Beausoleil, et à feu M. Mariotti. Il y a aussi les flancs du vallon, au-dessus des propriétés Di Rita et Tisserand. M. Destéfanis explique qu'il va donner des instructions pour que la ou les parcelles appartenant à la mairie soient traitées.

8) Renouvellement des membres du bureau

Conformément aux statuts de l'ASA, le bureau doit être renouvelé tous les 2 ans. Il aurait dû l'être en 2020, mais l'AG ayant été faite par correspondance, ça n'a pas pu avoir lieu. Nous le faisons donc avec un an de retard. Il y a trois syndics à élire, plus un suppléant. Le président est ensuite élu par les syndics élus, lors d'une délibération.

M. Corbier, président en exercice, souhaite se libérer de cette fonction, à 75 ans et après 17 ans de service. Il ne se représente pas au poste de syndic. Un appel aux candidatures est lancé. Seuls quatre membres se présentent :

- Francis Deparis (syndic en poste)
- Thierry Pioch (syndic en poste)
- Bernard Raynaud
- Loïc Deparis (fils de Francis)

Ces quatre membres sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne sollicitant la parole, M. CORBIER lève la séance à 22h20.

Ont signé le Registre des Délibérations d'Assemblées, à Beausoleil le 23 septembre 2021.

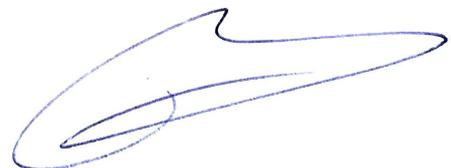
CORBIER Jean Paul



PIOCH Thierry



DEPARIS Francis



Toute contestation relative au présent P.V. est de la compétence du Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd. Franck Pilate, 06300 NICE.

Le recours au Tribunal Administratif cesse d'être recevable deux mois après :

- soit la réception de la notification du P.V.,
- soit l'acquiescement à la connaissance du P.V. et/ou de ses délibérations.